



Taux de cotisation

CCN des Cabinets et cliniques vétérinaires (IDCC 1875 - Brochure 3282)

Personnel cadre et non cadre

À compter du 1^{er} mars 2021

Cotisation répartie : 1,28 % employeur – 0,48 % salarié.

Garanties	Taux
Rente éducation OCIRP	0,13 % TA + TB *
Rente de conjoint OCIRP	0,07 % TA + TB *
Incapacité de travail	1,29 % TA + TB *
Invalidité	0,27 % TA + TB *
Total prévoyance	1,76 % TA + TB

* TA : Tranche A – Partie du salaire annuel brut limitée au plafond annuel de la Sécurité sociale.

TB : Tranche B – Partie du salaire annuel brut compris entre 1 et 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.